Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260811-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19

PRÉSENTS : GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, GUILLET Isabelle, ONIMUS Rémy, GARÇON Bénédicte, JAGUT Nolwenn, QUENARDEL François, HERRAULT Pascal, FRÉOUX Jean-Paul, CAVALON Michel, MAGNEN Franck, CHAUSSEREAU Sandrine, BARBIN Françoise, QUELLEC Lydie, PRIEZ Nolwenn, RICHARD Aurélie, Jean-Michel VIDUS.

POUVOIRS : Vincent HAËNTJENS donne pouvoir à Rémy ONIMUS. Gaëlle GUITON donne pouvoir à Bénédicte GARÇON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MAGNEN Franck.

2026.08.11 Voirie : demande de fonds de concours auprès de Questembert Communauté pour le programme 2026

Par délibération du 1er juillet 2026, le conseil municipal a décidé réaliser les travaux du programme de voirie pour une longueur de voirie de 1.312 kilomètres et a sollicité les subventions auprès du Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territoriale.
Chaque année, Questembert Communauté propose aux communes de bénéficier d'un fonds de concours au titre de l'ADS. Pour l'année 2026, la commune peut prétendre à 8 500€.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES en HT		**RECETTES en HT**	
Le pont d'Arz	6 405.50 €	Questembert Communauté (fonds de concours « ADS »)	8 500 €
Purge racine La Perchette	7 172.46 €	PST – Conseil départemental	30 011 €
La ville au val	38 841.15 €	**Reste à charge de la commune**	61 524.82€
Purge racine Kerpena	6 849.26 €		
La Perchette	40 767.45 €		
Total dépenses	**100 035.82 €**	**Total recettes**	**100 035.82 €**

Le Conseil municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260811-DE

Considérant que le programme de voirie 2026 répond aux critères du fond concours « ADS » de Questembert Communauté ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel modifié tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter le fonds de concours auprès de Questembert Communauté.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à entreprendre toutes démarches utiles à l'aboutissement de ce projet.

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Franck MAGNEN
Le secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.09.25 10:15:06 +02'00'